# Comité de Sauvegarde

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

🔷 Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs 🔷 Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.

Bulletin nº 13

Mars 1970

# Réunion du 4 décembre 1969

à 21 h., chez M. HURÉ, Président

Présents: Mme Giry-Gouret, MM. Puaux, Guillaud, Huré, Berger, Julien-Laferrière, Ader, Chevallier, Dobel, Gauer, Gourmelen, de Gonneville, Jantzen, Laurent, Odier, Rimsky, Soulé, Susse, de Traverse, Watine.

Excusés: Miles Auboyer, Mauriange, MM. Bégué (1), Roux-Devillas.

Absents: Général Brunet, MM. Bâcle. de Cagny, Guislain, Sabatier, Sentis. Assistait à la réunion : M. Dottelonde, architecte-urbaniste.

1º Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

2° M. Huré fait part de la démission de M. Coup de Fréjac qui, trop pris par ses affaires, abandonne ses fonctions de Vice-Président, de Chef du Groupe de Travail « Information et Propagande »

et de Membre du Conseil.

Il annonce aussi que, chargé inopinément de responsabilités nouvelles, M. Linon, qui avait été nommé Administrateur et qui avait accepté de remplacer M. Coup de Fréjac à la tête du Groupe de Travail « Information et Propagande », doit renoncer au mandat qu'il tenait et à celui qu'il allait prendre.

En attendant qu'une personne ait été trouvée pour le prendre en main, ce Groupe de Travail sera laissé en sommeil.

Dorénavant, après chaque séance du Conseil, un bref compte rendu sera envoyé aux journaux locaux. C'est M. Susse qui voudra bien le leur faire parvenir.

Une indemnité annuelle de 400 F pour frais de secrétariat est instituée à partir

du 1er janvier 1970.

3º Le point est fait de la situation financière. A la fin de novembre 1969 on n'avait encore reçu pour 1969 que 270 cotisations alors qu'on en était à 328 pour l'année 1968 au 30 novembre 1968.

Les adhérents qui ne se sont pas encore acquittés de leurs cotisations sont instamment priés de le faire sans plus tarder. Le Comité se verra dans l'obligation d'appliquer au 30 juin prochain la règle statutaire de suppression de l'envoi du Bulletin aux Membres qui n'auraient payé ni leurs cotisations 1970, ni leurs cotisations 1969.

4º Echange de vues avec M. Dottelonde sur le rapport d'analyse du plan d'urbanisme.

M. Huré signale d'abord que l'Equipe de l'ATECA, qu'anime M. Dottelonde, doit proposer pour le plan d'urbanisme d'abord un rapport d'analyse (situation actuelle de la Cité, objecuts et conditions particulières à remplir) puis un plan d'occupation des sols.

Le rapport d'analyse est terminé. Le plan d'occupation des sols est très avancé.

Les deux parrains du plan d'urbanisme (M. Sato, Directeur du Groupement d'Etudes et de Programmation des Hautsde-Seine, dit plus brièvement le GEP, et M. Leduc, Maire de Meudon) ont bien voulu autoriser M. Dottelonde à entretenir le Conseil du Comité de son rapport d'analyse.

Ce fut l'objet d'une grande partie de la réunion dont il est rendu compte. M. Dettelonde ayant dû partir de bonne heure pour prendre un train, l'entretien reprendra au cours d'une séance spéciale du Comité prévue pour le 14 janvier.

Dans le rapport d'analyse, M. Dottelonde a rappelé en particulier le chiffre de la population, son évolution, sa répartition en catégories socio-professionnelles, les caractéristiques du logement, l'insuffisance des équipements scolaires publics, compensée d'ailleurs partiellement par des institutions privées, l'état de la voirie, la nécessité de l'amélioration des liaisons avec Nanterre, à la fois chef-lieu du département et siège de l'Université, etc.

Il propose comme objectif de population à la fin des trente années à venir 63.000 habitants contre 51.000 à présent (alors que des logements pour plus de

<sup>(1)</sup> C'est par erreur que M. Bégué a été indiqué comme absent à la dernière réunion alors qu'il était present. Le secrétariat s'excuse de cette effeur.

1.500 habitants sont encore en construction). L'augmentation nécessaire de la surface logeable est faible et devra porter sur Meudon proprement dit, Meudon-la-Forêt ayant déjà fait son plein. Les coefficients actuels d'occupation des sols devront par conséquent être strictement maintenus. La marge disponible ne représente même pas l'accroissement de la population in situ. Il faut donc s'attendre pour l'avenir à une émigration plutôt qu'à une immigration...

Il y a le problème d'une rocade projetée entre Clamart et Sèvres, à destination de Nanterre, qui passerait par la place Rabelais, le boulevard Verd et la rue Marcel-Allégot. La Municipalité s'est formellement opposée à cette rocade qui entraînerait des démolitions importantes et qui ferait perdre à toute une partie de Meudon le calme silencieux qui en est un de ses charmes. D'ailleurs d'autres

liaisons existent avec Nanterre.

Le Conseil du Comité unanime appuie très fermement auprès de M. Dottelonde

la position de la Municipalité.

M. Dottelonde indique son intention de limiter les longueurs des bâtiments en bordure des rues pour maintenir le maximum d'espaces verts et de percées au niveau des piétons. Cette idée est très appréciée de ses interlocuteurs.

Il a parfaitement conscience qu'il opère dans une Cité tout particulièrement riche en monuments historiques et en souvenirs du passé. Il n'a pas pu encore savoir exactement ce qu'impose la législation sur la protection des sites. MM. Huré et Julien-Laferrière iront aux sources les plus sûres et fixeront ensuite

M. Dottelonde.

Mention est faite de la Grande Perspective. M. Huré précise à M. Dottelonde le résultat des démarches qu'il a entreprises avec MM. Berger et Julien-Laferrière et dont il est question un peu plus loin dans le Bulletin. D'ores et déjà les allées d'arbres du « tapis vert » ont été complétées. Il faudra faire enlever les bâtiments militaires qui ont été installés près de l'étang de Trivaux.

L'échange de vues sera poursuivi lors de la réunion du 15 janvier.

### 5° Programme 1970.

M. Huré interroge le Conseil sur le choix du conférencier pour la prochaine Assemblée Générale.

Différents noms de personnes à pressentir sont mis en avant : MM. Louis Armand, Yvan Christ, Dottelonde, Le Gourrierec, Bertrand de Jouvenel, Max Olivier-Lacamp, Jean-Paul Palewski, de Sacy...

Finalement les préférences vont à un éventuel exposé de M. Dottelonde sur une question comme celle-ci: « Comment se prépare un plan d'urbanisme? »

M. Roux-Devillas voudra bien guider au printemps prochain une visite des jardins inférieurs du Château de Meudon, sous le double patronage du Comité de Sauvegarde des Sites et de la Société des Amis de Meudon.

De son côté M. Rinvill, des Eaux et Forêts, a accepté de renouveler en 1970 les visites dans la forêt de 1968-1969.

# 6º Avenue du Château et Grande Perspective.

M. Huré rend compte des démarches qu'il a entreprises avec MM. Berger et Julien-Laferrière auprès de M. Dussaule, Sous-Directeur des Monuments Historiques et des Palais Nationaux au Ministère des Affaires Culturelles, et de sa collaboratrice Mme Loiseau.

M. Dussaule a déclaré qu'il affecterait pour 1970 un crédit de 400.000 F à une première tranche de la rénovation de

l'avenue du Château.

Le plan Remondet, revu et complété, sera soumis le 8 décembre à la Commission compétente. Le nouveau rapport de M. Bruneau ne ferait plus de grosses objections. Il y aurait donc les meilleures raisons d'espérer que l'avis de la Commission sera positif et qu'il sera ainsi possible d'entreprendre les travaux dans le cadre des crédits dégagés, dès le premier trimestre de 1970.

M. Dussaule et Mme Loiseau ont chargé MM. Remondet et Odoul de prier M. Berton, des Eaux et Forêts, de procéder au remplacement des arbres de l'avenue qui sont morts ou en mauvais état, dès que la saison le permettra en 1970.

En ce qui concerne la rénovation de la Grande Perspective, M. Dussaule, aussitôt que le programme de l'avenue du Château sera homologué, s'efforcera de trouver dans ses crédits la couverture nécessaire pour charger M. Remondet de préparer un projet pour cette rénovation... Le Conseil Général pourrait peut-être subventionner celle-ci.

### 7º Manoir de Villebon.

M. Huré a adressé à M. Dussaule une demande de classement. L'examen est en 8° Bruits du Bas-Meudon.

La situation est toujours la même, ainsi que le confirme une information de M. de Gonneville. On envisage la possibilité d'une conférence de presse.

M. Huré pense aussi à une intervention directe auprès du Directeur de l'usine Renault du Bas-Meudon.

### 9° Commission des Sites des Hautsde-Seine.

a) Au sujet de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (voir dernier Bulletin), M. Huré a consulté M. Rinvill, Chef du Centre de Gestion de l'Office National des Forêts de Versailles.

Celui-ci a proposé deux terrains : soit celui sur lequel se trouve la maison forestière de Pissaloup, à la pointe sud du bois de Senon, branché lui-même sur la forêt de Bois d'Arcy, soit l'un des emplacements d'anciennes batteries dans la forêt de Verrières.

M. Huré a transmis ces suggestions à M. le Préfet des Hauts-de-Seine et à M. Brunau qui avait été chargé d'une mission de bons offices. La question est en cours.

b) Une réunion spéciale de la Commission a eu lieu récemment pour étudier le projet de doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest.

La Commission a très vivement recommandé que, pour ne pas défigurer le Parc de Saint-Cloud, le nouveau tunnel le traverse en tunnel, sous les jardins du Trocadéro, puis en tranchée couverte avec au toit une épaisseur de terre susceptible de permettre une plantation d'arbres. Cet avis a été homologué par la Commission Nationale des Sites. Il se heurte à certaines difficultés financières.

Une décision sera prise au plus haut niveau.

## 10° Liaison avec le Directeur des Services Techniques de la Municipalité de Meudon.

M. Julien-Laferrière, qui veut bien assurer cette liaison, annonce:

a) que l'accord préalable pour l'opération sur le terrain de M. Odier a été

b) que l'installation d'un établissement psychiatrique sur la propriété Hugo à Villebon a reçu un avis défavorable;

c) que le projet d'une polyclinique avec un secteur maternité à l'angle de la Route des Gardes et du boulevard Anatole-France, a reçu au contraire un avis favorable.

Il en est de même pour une opération de 63 logements et 12 chambres entre le 17 de la Route des Gardes et le 1 du boulevard Anatole-France;

- d) que le Conseil Municipal a voté un crédit de 10.000 F pour la replantation des arbres de la rue Marcelin-Berthelot. Ce crédit est insuffisant pour l'ensemble du travail. On exprime le souhait, que M. Julien-Laferrière voudra bien transmettre à M. Dupas, que l'on commence par le bas de la rue;
- e) que la Municipalité ne retrouvant plus le jeu de photographies qu'elle avait sur l'aspect de l'abreuvoir d'autrefois, rue de la République, M. Susse devra lui en remettre un nouvel exemplaire. Cela permettra d'établir un projet, d'en chiffrer le coût et de porter le crédit correspondant au budget additionnel de l'exercice 1970;
- f) que l'extraordinaire amoncellement de signaux installé au bout de l'avenue du Château et du boulevard Verd l'a été malgré l'opposition de la Municipalité. Il n'y a donc rien à faire.

- M. Julien-Laferrière a demandé que des arbustes soient plantés sur les terrepleins qui ont été aménagés;
- g) qu'un crédit municipal et une subvention de l'Etat viennent d'être alloués pour la consolidation du gros œuvre de la Villa Molière;
- b) qu'aucune date ne peut être fixée pour les travaux du nœud routier de Meudon-la-Forêt. Le projet risque en effet de devoir être encore remanié.

L'installation d'un terrain de rugby à Meudon-la-Forêt a rencontré toute une série de difficultés du fait de câbles électriques. L'ensemencement du gazon devrait se faire en mars, ce qui permettra d'avoir le terrain disponible en septembre prochain;

i) que M. Dupas va recevoir un collaborateur qui lui procurera l'aide dont il a grand besoin.

11° Divers.

a) On signale l'activité du Centre Culturel de Meudon et l'intérêt du Bulletin qu'il publie.

- M. Susse voudra bien donner à M. Gauer les noms et adresses des Membres du Conseil pour que le Service de ce Bulletin leur soit assuré.
- b) Une agence avait loué au propriétaire de ce qui subsiste de l'aile des Bains du Château de Bellevue un emplacement pour une publicité destinée à un promoteur. M. Huré a obtenu que cette agence renonce à utiliser cet emplacement pour contribuer à l'amélioration de l'apparence des lieux.

Les jeunes de Meudon doivent peindre les fenêtres de l'avancée sur la rue Marcel-Allégot qui n'ont pas été ravalées avec l'ensemble de cette avancée.

- c) M. Huré signale que M. Hinoux, adjoint de M. Sato, Directeur du GEP des Hauts-de-Seine, a demandé que le service du Bulletin soit assuré régulièrement à ce Groupement... C'est une preuve de l'intérêt que le GEP porte à l'action de notre Comité.
- 12° La prochaine réunion du Comité aura lieu exceptionnellement le 14 janvier, à 21 heures, chez M. Huré.

# Réunion du 14 janvier 1970

à 21 h., chez M. HURÉ, Président

Réunion du 14 janvier 1970 (à 21 heures, chez M. Huré, Président)

Présents: M<sup>lle</sup> Auboyer, MM. Guillaud, Huré, Berger, Julien-Laferrière, Ader, Bâcle, Général Brunet, Cossé, de Gonneville, Laurent, Odier, Roux-Devillas, de Traverse, Watine.

Excusés: M<sup>me</sup> Giry-Gouret, M<sup>ne</sup> Mauriange, MM. Chevallier, Dobel, Jantzen, Sabatier, Susse.

Absents : MM. Bégué, de Cagny, Gauer, Gourmelin, Guislain, Rimsky, Sentis, Soulé.

Assistait à la réunion: M. Bouzemberg, architecte-urbaniste, venu comme prévu pour répondre aux questions des membres du Conseil au sujet de son rapport d'analyse.

.\*.

1º En ouvrant la séance, M. Huré évoque l'émotion qu'ent ressentie les membres du Conseil à l'annonce du décès de leur Président d'Honneur, M. l'Ambasadeur Gabriel Puaux. Il a adressé à M. Francis Puaux les condoléances du Comité et prie M. Roux-Devillas de s'en faire à nouveau l'écho auprès de la famille du disparu.

2º Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

3° M. Huré est autorisé à proposer à M. Max Olivier-Lacamp d'entrer au Conseil du Comité.

4° La prochaine Assemblée Générale est fixée au 20 juin 1970, M. Jantzen ayant précisé par la suite que cette date ne soulevait pas de difficulté en ce qui concerne le Festival de Meudon.

M. Dottelonde a accepté de faire l'exposé traditionnel qui sera consacré aux modes de préparation d'un plan d'urbanisme avec référence dans la mesure du possible au cas particulier de Meudon.

5° Le Rapport Analytique de MM. Dottelonde et Bouzemberg:

M. Julien-Laferrière, qui a procédé avec son Groupe de Travail à une étude préalable du document, l'analyse point par point.

A - Première partie : Situation actuelle de Meudon :

M. Julien-Laferrière fait d'abord remarquer d'une façon générale que le Rapport est établi le plus souvent à partir de données statistiques datant de 1962, et donc un peu anciennes. M. Ader signale que les résultats des recensements de 1968 commencent à être publiés mais correspondent à un quadrillage moins fin que ceux de 1962.

M. Julien-Laferrière examine ensuite les différentes parties du texte :

a) **Crèche** :

Le Rapport suggère d'agrandir acelle qui existe; il semble qu'il vaudrait infeux en créer de nouvelles. b) Structure du Site:

Le Rapport indique que les constructions n'ont pas dépassé le volume des arbres. Cela n'est pas vrai pour Meudonla-Forêt.

Le Rapport propose de limiter la hauteur des constructions collectives à R+6 (il n'y a pas actuellement de limite officielle). Le Comité est d'accord à condition qu'il soit précisé que le voile des arbres ne sera en aucun cas dépassé. Pour les maisons individuelles, la limite serait maintenue à R+3.

c) Protection des arbres:

Le Comité approuve entièrement le souci de protection des arbres qui est exprimé dans le Rapport. M. Roux-Devillas suggère, qu'à l'exemple de ce qui se fait à Clamart, le permis de construire ne soit délivré que si le promoteur fournit à la Municipalité un plan de l'état initial du terrain, indiquant l'emplacement des arbres et marquant ceux qui doivent être abattus et comment ils doivent être remplacés. M. Bouzemberg accepte d'introduire une clause dans ce sens.

M. Guillaud demande quels sont les recours en justice possibles dans le cas où les règlements limitant l'abattage des arbres ne sont pas respectés. La réponse n'est pas sûre. M. Julien-Laferrière voudra bien se documenter sur ce point. D'autre part, dans le cadre de l'enquête ouverte par le Délégué à l'Aménagement du Territoire sur la « lutte contre les nuisances de la vie moderne », M. Huré demandera très instamment que des mesures soient prises pour assurer le respect des règlements protégeant les arbres.

### d) Micro-Sites:

Le Rapport regrette le manque d'homogénéité des constructions dans une rue ou un îlot donnés. Ses auteurs pensent que l'on pourrait sans frais considérables améliorer l'aspect des habitations et constructions diverses en bordure des voies. Ils envisagent de réaliser en quelques points des exemples de ce que l'on peut faire et espèrent que cela stimulera l'initiative privée. M. Huré demande à tous les membres du Conseil qui pourraient avoir des idées à ce sujet, et notamment à M. Jantzen, d'envoyer leurs suggestions à M. Bouzemberg.

e) Réglementation des sites protégés :

Comme il avait été convenu avec M. Dottelonde lors de la réunion précédente, M. Huré s'est documenté auprès de MM. Mougin, Delaunay (ancien Architecte des Bâtiments de France pour les Hauts-de-Seine) et Chabin (nouvel Architecte des Bâtiments de France pour les Hauts-de-Seine). Ils ont été formels et unanimes : toute construction neuve sur un terrain simplement inscrit à l'Inventaire des Sites (comme c'est le cas pour une grande partie de Meudon) est, avant que le permis de construire soit accordé, soumise à l'examen de l'Architecte des Monuments Historiques compétent.

Quant à la zone de 100 mètres, spécialement protégée, de part et d'autre de l'avenue du Château, elle a été traitée depuis longtemps par M. Delaunay, suivant les règles très judicieuses que l'Architecte Jankovitch avait recommandées à la Mairie de Meudon en 1961. M. Delaunay n'a pas transmis ces règles à M. Chabin. M. Huré les a donc envoyées à celui-ci (et aussi à MM. Mougin et Dottelonde).

Si MM. Dottelonde et Bouzemberg désirent modifier la réglementation Jankovitch ils devront naturellement se mettre d'accord auparavant avec M. Chabin. Il est très souhaitable d'ailleurs qu'ils prennent contact avec lui le plus tôt possible.

f) Grande Perspective:

M. Julien-Laferrière fait remarquer qu'il n'y a pas encore de projet précis concernant cette Perspective.

Le transfert du Musée de l'Air est, semble-t-il, finalement décidé. L'ONERA doit partir également, mais peut-être pas complètement; ce qui est seulement acquis, c'est que la Perspective sera entièrement dégagée.

Le Rapport exprime le souhait que la circulation automobile dans l'avenue du Château soit réduite autant que possible. C'est bien le désir du Comité. A cette occasion le Conseil exprime unanimement son regret qu'une installation de feux de contrôle de la circulation, aussi compliquée et coûteuse, ait été construite au bas de l'avenue du Château.

g) Restaurations et aménagements :

Le Comité approuve les intentions du Rapport en ce qui concerne la restauration du quartier du Val et l'aménagement d'une partie de la rue de l'Orphelinat.

h) Escalier d'accès des piétons à la terrasse de l'Observatoire :

Le Rapport prévoit de remettre cet escalier en service; la Municipalité a d'ailleurs déjà établi un projet d'accès des piétons au bas de l'escalier en question.

i) Accès à la forêt :

Le Conseil suggère à l'Architecte-urbaniste de prendre connaissance du projet établi par M. Jantzen pour améliorer l'accès à la forêt par l'avenue Marcelin-Berthelot.

# B - Deuxième Partie : Perspectives d'avenir.

a) Occupation du sol et évolution de la population:

Le Rapport précise qu'il faut maintenir à Meudon une faible occupation du sol et à cet effet ne pas augmenter les C.O.S. (rapport de la surface totale des planchers à la surface du terrain).

Le Conseil est bien d'accord et souhaiterait même que ces C.O.S. soient diminués, mais ce n'est pas possible car ils sont au niveau minimum du département.

Le Rapport maintient la répartition en zones (habitations collectives, habitations individuelles, habitations et commerces), du rapport Jankovitch, sous la réserve toutefois d'un développement des habitations individuelles au Val, dans la partie de la Cité située entre le boulevard Verd et l'avenue du Château, et près de la place Stalingrad.

C'est sur ces bases qu'a été établie l'évaluation de la progression de la population qui figure sur le Rapport et qui conduit pour 1972 à un chiffre de 63.000 habitants (23.000 à Meudon-la-Forêt, qui doit rester sensiblement stationnaire, et 40.000 à Meudon-la-Ville).

Le Rapport présente une hypothèse faible de 60.000 habitants (23.000 + 37.000) et une hypothèse forte de 70.000 habitants (23.000 + 47.000).

Le Conseil insiste très vivement pour que l'hypothèse faible soit retenue au lieu du chiffre intermédiaire de 63.000 habitants, et interviendra dans ce sens auprès de la Mairie.

Il est bien évident qu'avec cet objectif faible on approche dès à présent de la saturation, même à Meudon-la-Ville, et qu'il convient de freiner à fond les nouvelles demandes de permis de construire.

b) Rocade Clamart - Meudon - Sèvres :

Etant donné la complication actuelle du trajet entre la place Rabelais, la gare de Meudon-Val Fleury et Clamart, le Rapport estime que l'ouverture d'une voie directe se justifie sur le plan local. Elle viserait aussi à améliorer la liaison entre Meudon et la Préfecture et l'Université de Nanterre, et dans ce but l'Administration voudrait qu'elle soit établie avec quatre voies, ce qui entraî-

nerait un jour ou l'autre l'élargissement à la même dimension du boulevard Verd et de la rue Marcel-Allégot.

Après une discussion approfondie, le Conseil, soucieux de garder à Meudon le calme qui est si apprécié de ses habitants, prend la position que voici dont il saisira également la Municipalité.

Il ne fait pas d'objection à une liaison qui relie Meudon à Clamart comme il l'est à présent à Sèvres. Le tracé passant par la place Rabelais et la gare de Meudon-Val Fleury devrait être conçu (1) judicieusement de façon à troubler le moins possible les habitants. Il s'agirait d'une liaison à deux voies qui serait un simple prolongement du boulevard Verd.

Le Conseil s'oppose au contraire avec toute la vigueur possible au projet d'une liaison à quatre voies qui apparaîtrait catastrophique à toute la population de la partie centrale de Meudon.

# c) Liaisons par rail:

M. Julien-Laferrière indique, avec l'appui complet du Conseil, qu'il est indispensable de prévoir une desserte de Meudon-la-Forêt par voie ferrée — ce que le Rapport ne fait pas.

Il serait souhaitable aussi d'augmenter la fréquence des rames sur Meudon-

la-Ville.

6º Questions diverses:

a) Restauration de l'avenue du Château :

M. Huré informe le Conseil d'une nouvelle déception. Tous les crédits affectés à cette restauration avaient été bloqués au cours de l'été 1969, mais une intervention de MM. Huré, Guillaud, Berger et Julien-Laferrière avait obtenu l'assurance qu'une somme de 400.000 F serait allouée pour 1970. Or, ayant eu vent que de nouvelles difficultés seraient intervenues, M. Huré s'est arrangé pour pouvoir interroger M. Denieul, Directeur de l'Architecture au Ministère des Affaires Culturelles, à l'issue d'une réunion, après lui avoir adressé la lettre dont copie est ci-jointe (Annexe Nº 1). M. Denieul s'est déclaré absolument opposé à la libération de crédits pour l'avenue du Château estimant, contrairement à toute réalité, qu'il appartient aux propriétaires riverains, ou à la Municipalité, d'assumer les frais de réparation. M. Huré se propose de demander l'intervention de M. le Député Labbé et de voir avec lui M. Denieul et peut-être aussi M. Michelet, pour essayer de « remettre une fois de plus le train sur les rails ». Mais il pense qu'il serait nécessaire, auparavant, de revoir le projet pour examiner s'il est possible de réduire le coût total des travaux. Il demande à M. Julien-Laferrière de bien vouloir prendre contact à cet effet avec M. Odoul.

# b) Carrières de craie (route des Gardes et boulevard Anatole-France) :

Dans un sous-sol d'un terrain sur lequel il avait été question il y a peu de temps de construire une clinique, existent plusieurs étages de carrières. M. Roux-Devillas, qui les a visitées, a des raisons de penser que le premier étage serait d'époque néolithique. M. de Traverse se charge de signaler ce fait à l'Institut de Paléontologie humaine pour qu'il procède aux vérifications nécessaires.

c) Fontaine du XVIIIe siècle, accolée à une maison en ruines rue de la Belgique:

M. Roux-Devillas demande que la fontaine ne soit pas démolie le jour où la maison contre laquelle elle s'adosse sera abattue. M. Huré prie M. Roux-Devillas de lui préciser par écrit ce dont il s'agit afin qu'il puisse intervenir auprès de la Mairie de Meudon.

### d) Bruits des Usines Renault:

Grâce au Directeur Général Adjoint de la Régie Renault, M. Beullac, M. Huré a pu, avec M<sup>me</sup> Graffe, qui s'est toujours faite l'interprète des plaintes des habitants de son quartier, rencontrer M. Laroussinie, Directeur des Usines Renault du Bas-Meudon.

M. Huré a établi un compte rendu de cette réunion, qui a été approuvé par M. Laroussinie après corrections.

Ci-joint, copie de ce compte rendu et de la lettre d'accord de M. Laroussinie (Annexes N° 2 et 3).

On peut concevoir certains espoirs d'amélioration d'une situation qui est pénible depuis si longtemps.

# e) Situation financière du Comité:

Le nombre des cotisations payées a diminué de 80 de 1968 à 1969. Comme prévu par les statuts, les adhérents qui n'ont pas réglé leurs cotisations depuis deux ans vont être rayés, mais auparavant M. Huré leur adressera une circulaire leur demandant à nouveau de se mettre en règle...

D'autre part, M. de Gonneville a adressé aux animateurs de quartier la liste des cotisants afin qu'ils interrogent ceux des leurs qui ont payé en 1968 et ne l'ont pas fait en 1969, leur demandent la raison de leur détachement et, s'il n'y en a pas, les incitent à régler leur cotisation en retard.

M. Cossé signale qu'il devient de plus en plus difficile pour lui d'obtenir de la publicité à destination du Bulletin, du fait des nombreux appels qu'il a déjà adressés aux annonceurs, appels auxquels ceux-ci ont répondu... M<sup>11e</sup> Mauriange, MM. Bâcle, Soulé et Sabatier sont instamment priés d'entreprendre une prospection dans leurs quartiers respectifs et à Meudon-la-Forêt, pour relayer M. Cossé.

7º La prochaine réunion est fixée au jeudi 12 mars, à 21 heures, chez M. Huré.

Le Secrétariat s'excuse auprès des membres du comité, de l'erreur typographique qui s'est glissée dans les rappels de cotisations, qui ont été adressés à certains d'entre eux.

Il précise que le Nº du Compte Chèque Postal à utiliser est : 22.465.15.

<sup>(1)</sup> Il est question de suivre entre Clamart (avenue Schneider) et le boulevard Verd, le tracé que voici: rue des Peupliers, rue des Fossés, rue Henri-Barbusse, rue Banès (avec croisement à niveau de l'avenue Jean-Jaurès vers la gare de Valfleury), un chemin assez mal précisé empruntant des voies existantes à élargir et dont les carrefours devraient être aménagés pour faciliter les virages, place Rabelais, boulevard des Nations-Unies.

### ANNEXE Nº 1

Lettre de M. Huré à M. Denieul, Directeur de l'architecture au Ministère des Affaires Culturelles, rue de Valois, Paris

Le 22 décembre 1969

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de m'adresser directement à vous en tant que Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon.

Notre Comité a avant tout vocation « d'aider les Pouvoirs Publics à protéger les monuments et les sites existant sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel », ce qui est particulièrement utile dans une cité comme la nôtre, riche en souvenirs d'un grand passé.

Presque dès sa constitution il s'est inquiété du triste sort de l'avenue du Château. Monument Historique, entrée et première tranche de la Grande Perspective créée par Le Nôtre au XVII° siècle et qui est un des joyaux de la Région Parisienne, très insuffisamment entretenue, elle se dégradait de jour en jour. Les camions et les voitures violaient de plus en plus les pelouses. Il était évident qu'il fallait exécuter une opération de rénovation, après laquelle seulement il serait possible d'assurer avec fermeté le maintien en bon état.

Dans ce but nous avons effectué en mars 1966 une démarche auprès de M. Bernard, Directeur du Cabinet de M. Malraux. Elle fut confirmée par une lettre au Ministre. En 1967, M. Trouvelot, Inspecteur Général des Monuments Historiques, intervint de son côté. La mêtre année un premier résultat fut obtenu : un programme de rénovation fut demandé par le Ministère des Affaires Currerelles à M. l'Architecte Remondet, programme à l'établissement duquel nous avons collaborés

Des crédits importants (760,000 F disair-on) furent accordés pour le démarrage de l'exécution qui devait se produire avant la fin de 1968, la suite des travaux étant échelonnés sur trois ans.

Nous crovions toucher au but.

En fait, le projet de M. Remondet fut l'objet de critiques, dont certaines étaient fundées, dont d'autres ne l'étaient pas.

M. Remondet le corrigea et le compléta dans toute la mesure du possible. En mars 1969 nous sommes allés voir M. Gresland, du Cabinet de M. Malraux. Nous avons appelé son attention sur les inconvénients qu'entraîneraient de nouveaux retards dans le début des travaux. M. Gresland nous a marqué verbalement sa profonde compréhension de nos inquiétudes et nous donna par écrit des indications très rassurantes.

Nous croyions encore toucher au but.

Mais alors les difficultés financières de cet été intervinrent et le crédit réservé pour l'avenue du Château fut « gelé » au moins provisoirement. Nos espoirs étaient déçus.

Nous avons repris notre bâton de pèlerin.

En octobre nous avons fait une démarche auprès de M. Dussaule, Sous-Directeur des Bâtiments Historiques. Nous avons retiré de cette visite l'impression que le projet Remondet remanié allait enfin être approuvé et que sur les crédits de 1970 une somme serait prélevée — il était question de 400.000 F — permettant d'exécuter dès le début de 1970 une première tranche des travaux.

Nous croyions pour la troisième fois toucher au but.

Mais nous apprenons maintenant que le nouveau projet Remondet n'a pas désarmé toutes les objections et qu'il n'est pas certain qu'un crédit puisse être attribué dès le début de 1970 pour une première tranche d'exécution.

Or, depuis 1966 le mal dans l'avenue du Château n'a fait que proliférer et empirer, d'autant plus qu'aucun entretien n'a été effectué sur elle dans l'attente des travaux prévus. Il est très urgent d'agir. Si l'on tarde trop, Meudon et la Région Parisienne et même notte Pays auront laissé perdre un grand héritage du passé.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, Monsieur le Ditecteur, en vous demandant, avec toute l'insistance dont nous sommes capables, qu'un terme soit enfin mis à un examen qui n'a que trop duré, que le projet Remondet dans sa nouvelle forme soit enfin adopté et qu'un crédit soit ouvert pour un démarrage d'exécution au début de 1970... Nous comptons d'ailleurs solliciter une audience de M. le Ministre dans les jours prochains pour l'intéresser à notre cause.

Nous espérons vivement que vous aurez pitié de la noble avenue du Château et de notre consunce.

D'avance je vous en remercie très vivement.

Nous sommes naturellement à votre disposition pour le cas où vous désireriez des explications supplémentaires verbales.

Dans l'attente d'une bonne réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : HURÉ.



### ANNEXE Nº 2

Compte rendu de M. Huré de sa visite à M. Laroussinie

Le 17 décembre 1969

Avec MM. Laroussinie, Directeur des Usines de Meudon, et Gaussorgues, de la Direction des Relations Extérieures, M. Delcourt, du Service Immobilier, étant grippé.

J'étais accompagné de M<sup>me</sup> Graffe, de la rue Henri-Savignac, à Meudon.

Voici ce qui ressort de l'entretien :

M. Laroussinie fait valoir que:

1° On a retiré du Bas-Meudon les fabrications qui s'y trouvaient : caoutchouc, charpentes. Elles ont été remplacées par un garage, un atelier de livraisons de véhicules et deux presses de découpe.

Les précautions prises pour installer les presses se sont révélées, à l'usage, insuffisantes en ce qui concerne les bruits et les vibrations.

On a, depuis, entrepris d'insonoriser les presses et leur bâtiment et d'installer des systèmes anti-vibratoires.

Et on a arrêté les presses tous les jours à 17 heures en attendant que ce dispositif ait été mis en service.

En outre, on a cessé d'utiliser les voies ferrées dont le trafic était générateur de bruit, en particulier la nuit.

Mais en sens inverse on a construit de nouveaux bâtiments, ce qui a été bruyant pendant quelques mois. Les constructions sont achevées depuis octobre dernier.

On y a installé en particulier un atelier de resouches de pointure dont la ventilation fait actuellement du bruit. Cet atelier travaille à trois postes. On compte le porter à deux postes en 1970. 2° On a procédé récemment à des mesures :

— Mesures des bruits près de l'hôtel de la rue Henri-Savignac, à Meudon, le 10 décembre 1969 entre 21 et 23 heures.

Il en ressort que le bruit des presses a été convenablement insonorisé puisque les courbes des bruits en fonction des nuances de son quand les presses marchent ou quand elles ne marchent pas coïncident maintenant à peu près complètement.

Ce résultat est fortement contesté par M<sup>me</sup> Graffe. Elle affirme qu'elle entend toujours les presses quand elles fonctionnent. Elle affirme en outre que bien souvent les presses travaillent jusqu'à une heure avancée de la soirée (et ne s'arrêtent donc pas à 17 heures).

En tout état de cause, même si les bruits des presses ont disparu, les bruits de fond subsistent naturellement et sont gênants. D'après les mesures en question, ils varient quand on passe des sons graves aux sons aigus entre 68 décibels et 30.

Mais M. Laroussinie ne voit aucune raison pour laquelle ces bruits de fond se seraient accrus depuis deux ans car l'activité de Billancourt n'a pas changé de nature.

M<sup>me</sup> Graffe estime que s'il en était ainsi elle n'aurait pas de motif de se plaindre puisque la situation n'aurait pas empiré depuis qu'elle s'est installée làhaut.

- Mesures de vibrations :

D'après ces mesures, les vibrations ont été réduites de 80 % en amplitude et de 98 % en énergie.

M<sup>me</sup> Graffe conteste également ces résultats et affirme que des vibrations dangereuses subsistent.

3° Ni M. Laroussinie, ni M. Gaussorgues n'ont connaissance d'engagement pris par Renault pour un retrait des Usines du Bas-Meudon.

En fait d'engagement, ils ne connaissent que celui qui a été pris vis-à-vis de l'Aménagement du Territoire en ce qui concerne le départ des ateliers de caoutchouc et de charpentes et qui a été tenu.

Je demanderai à M. Julien-Laferrière de se renseigner auprès de la Mairie de Meudon en ce qui concerne le premier engagement et d'essayer de retrouver son texte.

4º Il a été entendu que très prochainement une équipe Renault irait procéder à des mesures de bruits et vibrations chez M<sup>me</sup> Graffe elle-même et effectuerait ces mesures d'une part pendant que les presses sont en activité, d'autre part pendant qu'elles n'y sont pas (on commanderait leur arrêt par radio).

Il a été également convenu que si M<sup>me</sup> Graffe entendait les presses un jour ouvrable entre 18 heures et 19 heures, elle préviendrait par téléphone M. Laroussinie (qui ne quitte son bureau qu'à 19 heures).

5° Une nouvelle conversation pourra être organisée par la suite.

Signé: HURÉ.



## ANNEXE Nº 3

Lettre de la Régie Nationale des Usines Renault

Monsieur J. HURE 10, quai Paul-Doumer COURBEVOIE (Hauts-de-Seine)

Le 7 janvier 1970

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe la version corrigée que je vous propose.

Je vous assure à nouveau de notre détermination pour réduire l'importance des bruits.

En espérant que 1970 nous permettra à la fois de supprimer les bruits anormaux qui pourraient subsister et de ramener le problème à ses dimensions réelles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

H. LAROUSSINIE, Directeur de l'Usine Carrosserie Montage de Billancourt.

# LE CREDIT LYONNAIS

vous propose:

un revenu pour votre argent des solutions pour vos projets

MEUDON - 1, rue de la République - 027-17-24 MEUDON-LA-FORÊT - 33, av. du Général de Gaulle - 736-72-87

Ouverts du mardi au samedi, de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 17 h.

# DROGUERIE C A D E A U X

# Maison HUTTE

35, rue de la République 92 - MEUDON

Tél.: 027-13-81

Ménage - Vaisselle Verrerie Plastique Brosserie - Entretien Peinture - Papiers peints Quincaillerie - Electricité



111, Rue de Paris (derrière l'Eglise) MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions: Gascoin, Epeda, Ducal Simmons. Zol. Féro.

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél.: 027-12-01

Sailes de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM POTEZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

# MEUDONNAIS

# La propreté des rues... dépend de vous.

La municipalité a organisé un service spécial d'enlèvement des objets encombrants

# PROFITEZ-EN:

Il est procédé une fois par mois dans toute la ville et aux jours ci-après indiqués à l'enlèvement des objets divers encombrants (cartonnages, appareils ménagers au rebut, matelas, vieilles ferrailles, etc., mais gravats exceptés).

Ces « encombrants », après avoir été réduits au maximum devront être sortis le matin avant 7 heures par les riverains et déposés sur le trottoir au droit de chaque propriété, sur un espace aussi faible que possible afin de ne pas entraver la circulation des piétons.

En dehors des jours de ramassage, il ne sera toléré aucun dépôt sur la voie publique et toute infraction sera sévèrement sanctionnée.

### Jours de ramassage :

Le 4º mercredi de chaque mois: Quartiers de Bellevue, Bas-Meudon et le Val (partie).

Rue de l'Abbaye, rue Abel-Vacher, rue Albert-de-Mun, rue A.-Guilmand, rue de l'Amiral-Léon-Martin, boulevard Anatole-France, place Aristide-Briand, rue de l'Arrivée, rue Basse de la Terrasse, rue du Bassin, Ront-Point du Bassin, rue du Bel-Air, rue de la Belgique, rue des Bigots, rue du Bois-Dormant, rue de la Bourgogne, rue Bussière, rue des Capucins, rue du Cerf, rue Charles-Desvergnes, avenue du Château, rue Claude-Dalsème, rue des Coutures, rue du Docteur-Arnaudot, rue du Docteur-Vuillième, rue Dumont-d'Urville, rue Edouard-Laferrière,

avenue Eiffel, rue Eliane, rue Emile, rue Ernest-Renan, rue des Galons, route des Gardes, avenue du Général-Galliéni, rue Georges-Vogt, rue du Hameau, rue Hédouin, rue Henri-Savignac, avenue Jacqueminot, rue L.-Feuchot, place Jules-Janssen, chemin des Lacets, rue des Lampes, avenue Le Corbellier, rue des Longs-Réages, rue Louis-Blanc, rue Marcel-Allégot, rue Marcellin-Berthelot, rue Marthe-Edouard, rue Massenet, rue des Montalets, rue des Mouchettes, boulevard des Nations-Unies, rue Nouvelle, rue Obeuf, avenue du 11-Novembre, avenue de la Paix, rue Paul-Houette, rue Pierre-Arnoux, rue Pierre-Wacquant, rue du Ponceau, rue de Porto-Riche, rue Robert-Julien-Lanen, avenue du Rond-Point, rue des Sorrières, place Stalingrad, rue de la Tour, rue des Tybilles, rue du Val, rue Valentine, rue de Vaugirard, route de Vaugirard, rue de Vélizy, boulevard Verd de Saint-Julien, avenue de Verdun, rue des Vignes.

NOTA: L'encombrement des véhicules collecteurs ne permettent pas leur passage dans les rues des Sources, et de la Blanchisserie, les objets à enlever devront être entreposés à chaque extrémité de ces voies.

Le 4° jeudi de chaque mois : Quartiers du Centre, Val-Fleury et le Val (partie).

Rue d'Alembert, rue d'Arthelon, avenue Auguste-Rodin, rue Babie, rue Banès,

rue de Baudreuil, rue de la Belgique, avenue du Bois, rue du Bois de Fleury. rue de la Borne-Sud, rue de la Bourgogne, rue Charles-Infroit, rue Charles-Liot, rue des Châtaigniers, rue des Châtelaines, rue des Clos-Moreaux, rue du Colonel-Renard, rue de la Croix-du-Val, rue Descartes, rue Edouard-Manet, rue de l'Eglise, rue d'Estienne-d'Orves, rue Fleury-Pankouke, avenue des Fossés, rue du Général-Gouraud, rue des Grimettes, rue du Haut-Arthelon, rue Henri-Barbusse, place Henri-Brousse, rue Hérault, rue Jean-Brunet, avenue Jean-Jaurès, rue Langlois, rue des Larris, rue Lavoisier, rue Léonie-Rouzade, rue du Lieutenant-Raoul-Batany, avenue Louvois, rue Maisant, rue de la Maison-Rouge, rue des Marais, avenue du Maréchal-Joffre, rue des Mécardes, rue Monge, rue de l'Orangerie, rue de l'Orphelinat, rue Païra, rue de Paris, rue Pasteur, rue Pastourelle, avenue Paul-Bert, rue de la Petite-Fontaine, rue des Peupliers, rue des Pierres, rue du Plateau, rue du Président-Paul-Doumer, rue du Professeur Calmette, rue du Progrès, rue Rabelais, allée de Reffye, rue de la République, avenue de Rivoli, rue Roudier, rue de la Roue, avenue Schneider, rue Servien, rue Terre-Neuve, avenue de Trivaux, rue des Vertugadins, avenue Victor-Hugo.

Le 4º mardi de chaque mois : Ensemble de Meudon-la-Forêt.

# Veuillez avoir l'obligeance de régler sans attendre votre cotisation 1970. D'avance merci.

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde Cotisations: Membre Bienfaiteur: ..... 50 F des Sites de Meudon-Bellevue, C.C.P. PARIS - 22.465 - 15. Membre Actif: ..... 4 F

Membre Adhérent : ..... Trésorier: M. de GONNEVILLE, 60, av. Jean-Jaurès, 92 Meudon.

# BANQUE PARISIENNE de CREDIT

# AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Capital et réserves : 27 millions

Siège Social: 56, rue de Châteaudun, Paris 9°

# AGENCE DE MEUDON

ouverte du mardi au samedi inclus de 9h. à 12h. 30 et de 14h. 30 à 19h. 15

Gare S.N.C.F. Meudon-Val-Fleury - 22, Place Henri-Brousse - Tél. 626-04-10 & 626-05-31

# **Cabinet**

Toutes Assurances

Votre Assureur

Cie La Providence

Vie - Accidents

Vol - Incendie

28 bis.: rue de la République Tél. 027-16-13 Meudon

# HORLOGERIE BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

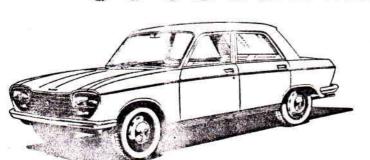
Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéma Atelier de réparations rapides et soignées

# **GÉNEAU**

22, rue de la République 92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

# COUSSEDIERE &



# EXCLUS!F REUGEOT

pour MEUDON-BELLEVUE - MEUDON-LA-FORÊT STATION-SERVICE - ATETIER SPÉCIALISÉ PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

2 ter, rue Banès, Meudon - Tél. 027-12-25

COGNÉE MEUDON